



FÉVRIER 2021 (RÉÉDITÉ)

BULLETIN DE L'INVESTISSEUR

EST-CE QU'UN **COMPTE DE PLACEMENT**
SANS CONSEILS ME CONVIENT?



L'**OCRCVM** réglemente plus de 170 courtiers en placement canadiens, dont certains sont **des courtiers offrant des services d'exécution d'ordres sans conseils**, aussi appelés **courtiers exécutants**. Ces courtiers offrent une option économique aux investisseurs qui souhaitent prendre leurs propres décisions de placement sur une **plateforme de négociation en ligne**.

QU'EST-CE QU'UN COURTIER OFFRANT DES SERVICES D'EXÉCUTION D'ORDRES SANS CONSEILS?

Les courtiers offrant des services d'exécution d'ordres sans conseils proposent généralement un vaste éventail de produits de placement (titres de capitaux propres, certificats de placement garanti, fonds communs de placement, etc.) que les investisseurs peuvent acheter ou vendre à leur discrétion. Ils facturent habituellement des **frais** pour chaque opération effectuée. Ils offrent également aux investisseurs divers outils de recherche et de formation (tels que des rapports de recherche ou des outils d'analyse de portefeuille) et d'autres ressources (outils de rééquilibrage automatique, filtres, etc.), mais **ne leur fournissent aucune recommandation**.

QU'EST-CE QU'UN INVESTISSEUR AUTONOME?

Les investisseurs autonomes effectuent eux-mêmes des opérations sur des titres et d'autres produits de placement : le courtier ne leur offre **aucun** conseil ni **aucune** recommandation et ne détermine pas si le placement leur convient.

ÊTES-VOUS APTE
À FAIRE DES
PLACEMENTS DE
FAÇON AUTONOME?

P 2

ERREURS COMMISES
PAR LES
INVESTISSEURS
AUTONOMES

P 3

Les comptes sans conseils conviennent aux investisseurs autonomes qui possèdent de bonnes connaissances et beaucoup d'information et qui se sentent à l'aise de prendre leurs propres décisions sans l'aide d'un conseiller financier.

Posez-vous les questions suivantes pour déterminer - si vous êtes apte à faire des placements de façon - autonome :-

Quel est votre niveau de connaissances en matière de placement?

Connaissez-vous les différents types de produits de placement, leurs caractéristiques, leurs avantages et les risques qui y sont associés?

Savez-vous comment faire des recherches pour déterminer quels placements vous conviennent le plus?

Est-ce que les placements vous intéressent?

Si vous bâillez d'ennui en lisant de l'information sur les placements, le compte sans conseils n'est peut-être pas votre meilleure option.

Combien de temps pouvez-vous consacrer à vos placements?

Êtes-vous prêt à faire des recherches sur les placements et à surveiller vous-même les placements dans votre compte?

Quel est votre degré de tolérance au risque, et pouvez-vous vous permettre de perdre de l'argent à l'occasion?

Tous les placements comportent un certain degré de risque; par conséquent, les investisseurs doivent être préparés à faire des profits et à subir des pertes. Plusieurs facteurs influencent les marchés financiers et leur volatilité. Vous devez penser à la façon dont vous surveillerez vos placements et aux effets que les soubresauts du marché pourraient avoir sur ceux-ci, sur votre situation financière et sur vos émotions.

Avez-vous besoin de conseils d'un professionnel pour vous aider avec vos placements?

Si oui, le compte sans conseils n'est peut-être pas pour vous.

Quel est le niveau de complexité de votre situation financière? -

Souhaitez-vous acheter un seul fonds commun de placement ou un seul fonds négocié en bourse? Avez-vous plutôt une somme importante à investir? Quelle est la complexité de votre situation fiscale? (En règle générale, plus votre situation financière est complexe, plus vous aurez intérêt à obtenir des conseils financiers.)

Êtes-vous à l'aise à l'idée de ne recevoir aucun conseil sur vos placements?

Important : Si vous détenez un compte sans conseils, le courtier **ne vous protégera pas de vos propres erreurs** - et n'évaluera pas la **convenance** de vos placements.

Il tient pour acquis que vous savez ce que vous faites.



ERREURS COMMISES PAR LES INVESTISSEURS AUTONOMES :-

VOICI QUELQUES ERREURS SOUVENT COMMISES PAR LES NOUVEAUX INVESTISSEURS. ÉVITEZ DE LES COMMETTRE À VOTRE TOUR SI VOUS DÉCIDEZ DE DEVENIR UN INVESTISSEUR AUTONOME.

- Investir dans des produits complexes ou utiliser des stratégies de négociation complexes sans bien comprendre les caractéristiques et les avantages de ces produits ou stratégies ni les risques qui y sont associés.

DÉPASSER SES LIMITES FINANCIÈRES EN UTILISANT LA MARGE, OU EN EMPRUNTANT DES FONDS AU MOYEN D'UNE LIGNE DE CRÉDIT OU D'UNE CARTE DE CRÉDIT.

- Effectuer une opération sur un titre qui a fait l'objet d'un regroupement d'actions, alors que la quantité des titres détenus dans le compte n'a pas encore été ajustée. (Ne sachant pas que le prix du titre a augmenté de façon aussi importante à cause du regroupement d'actions, l'investisseur peut être tenté de vendre les titres qu'il détient. Cependant, puisque le regroupement d'actions a fait baisser le nombre de titres qu'il détenait initialement, il devra racheter à perte les titres qu'il a vendus en trop.)

NE PAS CONSULTER SES RELEVÉS DE COMPTE, PUIS DÉCOUVRIR QUE LES FRAIS LIÉS AU COMPTE ONT DIMINUÉ LA VALEUR DE SES PLACEMENTS. (LE COURTIER PEUT VENDRE VOS PLACEMENTS SI VOUS LUI DEVEZ DE L'ARGENT.)

- Tout miser sur un placement (puis subir une perte) après avoir mal interprété les résultats de ses recherches.

ACHETER UN PRODUIT QUI NE CONVIENT PAS À SA SITUATION APRÈS AVOIR MAL COMPRIS SES CARACTÉRISTIQUES, SES AVANTAGES ET LES RISQUES QU'IL COMPORTE.

- Faire une erreur de négociation ou mal calculer la marge obligatoire.

ACHETER UN TITRE LIBELLÉ EN MONNAIE ÉTRANGÈRE EN PENSANT QUE LE COURTIER CONVERTIRA LUI-MÊME LES FONDS EN DOLLARS CANADIENS POUR COUVRIR LE MONTANT DÛ.

- Subir des pertes irrécupérables après avoir accordé à un tiers l'autorisation d'effectuer des opérations dans son compte. (Seule une personne dûment inscrite peut vous offrir des conseils, mais elle ne peut pas le faire par l'intermédiaire d'un courtier offrant des services d'exécution d'ordres sans conseils.)

FAIRE AFFAIRE AVEC UN COURTIER OFFRANT DES SERVICES D'EXÉCUTION D'ORDRES SANS CONSEILS UNIQUEMENT EN RAISON DES FRAIS MOINS ÉLEVÉS, SANS PRENDRE EN CONSIDÉRATION LES AUTRES FACTEURS.

À RETENIR

Lorsque vous ouvrez un compte sans conseils, vous devenez un investisseur autonome.

Vous êtes censé savoir dans quoi vous souhaitez investir et pouvoir le faire vous-même, à l'aide des outils qui vous sont fournis par le courtier. Si vous avez besoin de soutien additionnel, par exemple d'un service d'aide par téléphone, il se peut que vous ayez à payer davantage. (Vous n'obtiendrez toutefois pas de conseils.)

Vous devez assumer vos erreurs.

Si vous subissez des pertes à cause de mauvaises décisions de placement ou d'erreurs de négociation, vous ne pourrez pas vous adresser à un fonds de protection pour recouvrer vos pertes ni demander à l'**OCRCVM** d'ouvrir une enquête et d'intenter des poursuites contre des tiers.

Important

Vous devez vous adresser directement à votre courtier si vous n'êtes pas satisfait de ses services ou de la qualité ou de l'accessibilité de ses outils.

L'OCRCVM ne réglemente pas directement la qualité et l'accessibilité des services; cependant, il peut prendre des mesures lorsqu'un investisseur subit des pertes à cause de problèmes systémiques de qualité ou d'accessibilité chez le courtier.



Choisissez attentivement vos sources d'information sur les placements – la plupart des sources d'information ne sont pas réglementées et peuvent contenir des renseignements inexacts.

Vous devez suivre les mesures de sécurité du courtier pour assurer la sécurité de vos placements : utilisez l'authentification à deux facteurs, créez un mot de passe fort et ne le communiquez **JAMAIS** à qui que ce soit (cela pourrait contrevenir aux conditions d'utilisation établies par le courtier).

Vous devez surveiller régulièrement les activités dans votre compte, les frais qui vous sont facturés et les avis que vous recevez.

Le courtier peut mettre fin à sa relation avec vous à tout moment.